

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

Séance du 1^{er} décembre 2022

Question n°17

Tarifs 2023 des mises à disposition des bennes aux communes

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 25 novembre 2022.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Arnaud DOYEN, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, François BRESSON, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Michel GALMICHE,

Etaient représenté : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Roland DURUPT pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Hervé UHLEN à Emile EHRET, Maryse GARNICHET à François BRESSON, Jacky CHIPAUX à Jean-Luc ANDERHUEBER

Etaient Excusés : Maxime BELTZUNG Manon FURTER, Eric BOILLETOT,

Etaient Absents : Yves TESTON, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Nicolas VOILAND, Elisabeth WILLEMAIN,

Secrétaire de séance : Henri STASCHE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 25 novembre 2022

Date d'affichage :

DELIBERATION

VU la délibération n°11 du 25 novembre 2021 validant les tarifs de mise à dispositions des bennes pour 2022,

Vu la délibération n° 8 du 12 Novembre 2020 validant les tarifs pour les différents services du SMICTOM au 1^{er} Janvier 2021,

Une délibération a été prise en date du 21 Novembre 2019 pour la mise à disposition de bennes de 30 m3 à disposition des collectivités ou associations.

Lors du Comité Syndical du 12 Novembre 2020, il avait été décidé d'appliquer un forfait de 10 € par facture pour frais de gestion tout en maintenant à prix coutant les locations et les traitements (sauf les encombrants à 91 € HT la tonne hors TGAP).

Il s'avère nécessaire de mettre à jour les tarifs de mise à disposition des bennes pour 2023 à la demande de Coved.

Les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} Janvier 2023, seraient donc en euros nets :

Distance aller/retour entre Etueffont et site de dépose	Forfait net de Mise à disposition en €
0 – 10 Kms	107.00 €
11 – 20 Kms	159.30 €
21 – 30 Kms	221.70 €
31 – 40 Kms	270.20 €
41 – 50 Kms	323.70 €

L'augmentation par rapport aux tarifs 2022 est de l'ordre de 6.2 % ; principalement en lien avec la hausse des coûts de l'énergie au sens large.

Le coût de traitement des déchets concernés par la mise à disposition de bennes, ainsi que les éventuels coûts de transport d'Etueffont vers la filière de traitement, s'ajouteront aux tarifs de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider ces tarifs pour l'année 2023.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 08/02/23 
ID : 090-200075133-20221201-17_01122022-DE

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 08/02/23
et de la publication le 08/02/23